

- Vu le code de l'Éducation ;
- Vu le décret du n°2011-21 du 5 janvier 2011 modifié relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay ;
- Vu le décret du 21 novembre 2022 portant nomination de Nathalie CARRASCO en qualité de Présidente de l'École normale supérieure Paris-Saclay à compter du 21 novembre 2022 ;
- Vu le règlement intérieur modifié par le conseil d'administration du 12 mars 2021;

NOMINATION

Monsieur James AUGER est nommé co-directeur du Centre de Recherche en Design de l'ENS Paris-Saclay (CRD).

Cette décision prend effet le 21 novembre 2022 et prendra fin le 31 août 2025.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 21 novembre 2022.

La Présidente de l'ENS Paris-Saclay

Nathalie CARRASCO



- Vu le code de l'Éducation ;
- Vu le décret du n°2011-21 du 5 janvier 2011 modifié relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay ;
- Vu le décret du 21 novembre 2022 portant nomination de Nathalie CARRASCO en qualité de Présidente de l'Ecole normale supérieure Paris-Saclay à compter du 21 novembre 2022 ;
- Vu la nomination de James AUGER n°2022-202-N en date du 21 novembre 2022 ;

La Présidente

DECIDE

Article 1

Délégation de signature est donnée à Monsieur James AUGER, co-directeur du Centre de Recherche en Design de l'ENS Paris-Saclay (CRD), à l'effet de signer, au nom de la Présidente de l'Ecole normale supérieure Paris-Saclay :

- tous documents à caractère administratif, relatifs au fonctionnement courant du Centre de Recherche en Design de l'ENS Paris-Saclay (CRD).
- tous documents ayant trait à l'engagement des dépenses limités à 3 000 € en fonctionnement et 3 000 € en investissement.
- la certification du service fait sans limite de montant.

Article 2

La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui prend effet à compter du 21 novembre 2022.

Article 3

Cette décision abroge toute délégation de signature antérieure au bénéfice des mêmes délégataires.

La présente délégation prendra fin automatiquement en cas de changement du délégant ou du délégataire.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 21 novembre 2022.

La Présidente

Nathalie CARRASCO



James AUGER



- Vu le code de l'Éducation ;
- Vu le décret du n°2011-21 du 5 janvier 2011 modifié relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay ;
- Vu le décret du 21 novembre 2022 portant nomination de Nathalie CARRASCO en qualité de Présidente de l'Ecole normale supérieure Paris-Saclay à compter du 21 novembre 2022 ;
- Vu le règlement intérieur modifié par le conseil d'administration du 12 mars 2021;

NOMINATION

Monsieur Armand BEHAR est nommé co-directeur du Centre de Recherche en Design de l'ENS Paris-Saclay (CRD).

Cette décision prend effet le 21 novembre 2022 et prendra fin le 31 août 2025.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 21 novembre 2022.

La Présidente de l'ENS Paris-Saclay

Nathalie CARRASCO

- Vu le code de l'Éducation ;
- Vu le décret du n°2011-21 du 5 janvier 2011 modifié relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay ;
- Vu le décret du 21 novembre 2022 portant nomination de Nathalie CARRASCO en qualité de Présidente de l'Ecole normale supérieure Paris-Saclay à compter du 21 novembre 2022;
- Vu la nomination de James AUGER n°2022-202-N en date du 21 novembre 2022 ;

La Présidente

DECIDE

Article 1

Délégation de signature est donnée à Monsieur Armand BEHAR, co-directeur du Centre de Recherche en Design de l'ENS Paris-Saclay (CRD), à l'effet de signer, au nom de la Présidente de l'Ecole normale supérieure Paris-Saclay :

- tous documents à caractère administratif, relatifs au fonctionnement courant du Centre de Recherche en Design de l'ENS Paris-Saclay (CRD).
- tous documents ayant trait à l'engagement des dépenses limités à 3 000 € en fonctionnement et 3 000 € en investissement.
- la certification du service fait sans limite de montant.

Article 2

La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui prend effet à compter du 21 novembre 2022.

Article 3

Cette décision abroge toute délégation de signature antérieure au bénéfice du même délégataire.

La présente délégation prendra fin automatiquement en cas de changement du délégant ou du délégataire.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 21 novembre 2022.

La Présidente

Nathalie CARRASCO



Armand BEHAR

